CGPC

membre de FPSB

CGPC
11bis rue Delambre
75014 Paris
01 40 06 08 08

FACTURE

Details du Membre CGPC :

ARKANN ASSURANCES ET PATRIMOINE - AHMED CHNOUKI
9 Rue Saint-François
SAINT-BRIEUC 22000
ahmed.chnouki@agence.generali.fr

ADHÉSION CGPC-CFP

Date de la facture : 19/02/2025
Total de la facture : 650,00 €

Numéro de la facture : Adh0324
TVA : 15,00 €

Description	Prix unitaire	Qté	Total
Pour rester détenteur de la Certification CFP® • Option: 2 années	560,00 €	1	560,00 €
Cotisation ISO 22222	75,00 €	1	75,00 €

Conformément à la nouvelle réglementation applicable au 1er janvier 2009, le paiement tardif de la présente facture pourra entraîner l'application de pénalités de retard d'un montant calculé sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire ; en sus, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement selon l'article L.441-6 du code de Commerce.

Sous Total	**635,00 €**
TVA 20%	**15,00 €**
Total	**650,00 €**